

Image not found or type unknown



## Succession pour personnes pas de la famille

Par **petitemomo**, le **04/01/2008 à 15:25**

Mon compagnon est célibataire et sans enfants ,ni frère et soeur.  
Nous venons de faire construire une maison (en SCI)  
Il souhaite qu'a son décès sa part me revienne et au cas ou je décèderais avant lui quelle revienne à mes enfants issu d'un premier mariage de ma part.  
Quelle est la procédure pour cela .  
Il a des cousins et ne souhaite pas qu'ils héritent

Par **Jurigaby**, le **05/01/2008 à 00:04**

Bonjour.  
Il lui suffit de faire un testament, de préférence, chez un notaire.  
Ceci dit, faites attentions aux impôts sur les successions qui sont encore très forts lorsque la succession vise des personnes qui ne sont pas mariés ni descendants l'un de l'autre.  
Un petit mariage faciliterait bien des choses...